

## SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Convocation a été adressée le 9 décembre 2021 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 16 décembre 2021 à 20 h 30 exceptionnellement dans **la Salle du Mille Club, et à huis clos**, pour respecter les règles sanitaires en vigueur contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

### ORDRE DU JOUR

- 1) Décisions modificatives budget primitif 2021
- 2) Requête de M. ESCAFRE devant le tribunal administratif
- 3) Bilan AEP 2021
- 4) Questions et informations diverses

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans **la Salle du Mille Club, et à huis clos**, pour respecter les règles sanitaires en vigueur contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. Serge CABAR Maire  
M. Jacques FALLIERO 1<sup>er</sup> Adjoint  
M. Didier LACABANNE 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Valérie MINIER 3<sup>ème</sup> Adjointe  
M. André LATAPIE  
Mme Carla MESTRE  
M. Guillaume NOGRABAT  
Mme Françoise LALLART-GROC  
Mme Marina PARROU

**ABSENTE- EXCUSÉE :** Mme Maria AGRA qui a donné procuration à M. Serge CABAR

**ABSENT :** M. René ESCAFRE

**Secrétaire de Séance :** Jacques FALLIERO

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 novembre 2021, transmis le 15 novembre 2021, n'ayant fait l'objet d'aucune observation au 22 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents et signé lors de cette séance.

### **2021\_30 : DÉCISION MODIFICATIVE – VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES BP 2021**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	4000.00	
6064	Fournitures administratives	1000.00	

615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1000.00	
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1248.00	
706813	Participations assainissement collectif		7248.00
<b>TOTAL :</b>		<b>7248.00</b>	<b>7248.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2051	Concessions, droits similaires	3169.00	
2111	Terrains nus	2940.00	
2131	Bâtiments publics	77795.00	
21538	Autres réseaux	93340.00	
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	1248.00	
2112	Terrains de voirie		2940.00
2135	Installations générales, agencements		77795.00
2138	Autres constructions		13827.00
2152	Installations de voirie		79513.00
2183	Matériel de bureau et informatique		3169.00
2803 (040)	Frais d'études, recherche et développ.		1248.00
<b>TOTAL :</b>		<b>178492.00</b>	<b>178492.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>185740.00</b>	<b>185740.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **REQUÊTE DE M. ESCAFRE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Tribunal Administratif de Pau nous transmet une ordonnance actant le désistement de la requête de M. ESCAFRE contre la commune d'AYZAC-OST, concernant sa demande d'annulation de la séance du conseil municipal du 20 juillet 2020.

## **BILAN AEP 2021**

M. Didier LACABANNE présente le bilan 2021 du service eau potable et assainissement. La consommation facturée reste stable pour l'année, malgré la détection et la réparation de plusieurs fuites (sur le réseau et chez des abonnés). Une analyse des volumes consommés est présentée.

Le nettoyage du bassin du Tanturas a permis de déterminer précisément ses caractéristiques, avec un volume utile de 102 m<sup>3</sup> et de 166 m<sup>3</sup> volume brut sortie défense incendie.

Les 2 bilans d'auto-contrôle conformes, montrent le bon fonctionnement et la bonne gestion de la station d'épuration.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 20 janvier 2022 à 20 h 30. Les questions éventuelles doivent être transmises de préférence par mail à la mairie avant le 13 janvier 2022.

La séance est levée à 22 h 30.

**DÉLIBÉRATIONS :**

2021\_30 : DÉCISION MODIFICATIVE – VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES BP 2021

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
AGRA Maria	Conseillère municipale	P/P Serge CABAR
CABAR Serge	Maire	
ESCAFRE René	Conseiller municipal	Absent
FALLIERO Jacques	1er Adjoint au Maire	
LACABANNE Didier	2ième Adjoint au Maire	
LALLART-GROC Françoise	Conseillère municipale	
LATAPIE André	Conseiller municipal	
MESTRE Carla	Conseillère municipale	
MINIER Valérie	3ième Adjointe au Maire	
NOGRABAT Guillaume	Conseiller municipal	
PARROU Marina	Conseillère municipale	